

Bureau de douane de Ferney-Voltaire
Route de Genève BP 137
01216 Ferney-Voltaire Cedex
r-ferney-voltaire@douane.finances.gouv.fr

(avec n° SIV)

Tél. 09702 73181
ouvert du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

VH T.T.C. FORMALITES DOUANIERES

avant

- immatriculation en plaques françaises
- vente à un particulier
- vente à un garage

**Prévoir environ une demi-heure de formalités au guichet
en présence du véhicule**

Vous rendre au bureau de douane, après avoir pris un rendez-vous par email

- Restituer votre formulaire 2 original (ce document doit comporter au verso les cachets d'autorisation)
- Présenter la carte grise originale du véhicule et 1 photocopie recto / verso
- Présenter votre TSS (titre de séjour du MEAE) et 1 photocopie recto / verso

Rendre physiquement les plaques vertes

Dans ce cas, les plaques françaises (rubrique **A** de votre carte grise) sont remises sur le véhicule

OU

Présenter une attestation sur l'honneur certifiant l'absence de fabrication des plaques diplomatiques.
Cette attestation doit être impérativement visée par le CERN